

# **Commission de Suivi de Site (CSS)** **Pôle de valorisation Énergie Matière Novergie** **commune de Vedène** **réunion du 6 septembre 2018** **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 20 FEVRIER 2018

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

|                          |                                        |          |
|--------------------------|----------------------------------------|----------|
| <b>DEMARET Thierry</b>   | SECRETAIRE GENERAL PREFECTURE VAUCLUSE | Présent  |
| <b>ARNAUD Nathalie</b>   | DDPP                                   | Présente |
| <b>BARAFORT Alain</b>    | DREAL                                  | Présent  |
| <b>VIRGILLE Laurence</b> | DTT                                    | Présente |
| <b>D'AGATA Sylvain</b>   | ARS                                    | Présent  |

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

|                          |                                       |          |
|--------------------------|---------------------------------------|----------|
| <b>GUIN Joël</b>         | SIDOMRA                               | Présent  |
| <b>DAVID Karine</b>      | COMMUNE DE VEDENE                     | Présente |
| <b>GRAU Jacques</b>      | COMMUNE DE SORGUES                    | Présent  |
| <b>HEBRARD Joris</b>     | COMMUNE DU PONTET                     |          |
| <b>COUSTON Rémy</b>      | COMMUNE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON |          |
| <b>GRANIER Joël</b>      | COMMUNE DE MORIERES LES AVIGNON       |          |
| <b>REZOUALI Chantal</b>  | COMMUNE D'AVIGNON                     | Présent  |
| <b>PELLEGRINI Galina</b> | COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE    |          |

*Suppléants*

|                            |                                       |         |
|----------------------------|---------------------------------------|---------|
| <b>ANCEY Dominique</b>     | SIDOMRA                               |         |
| <b>GARCIA Jean-Charles</b> | COMMUNE DE VEDENE                     |         |
| <b>PEREZ Mireille</b>      | COMMUNE DE SORGUES                    |         |
| <b>COSTA Jean-Louis</b>    | COMMUNE DU PONTET                     | Présent |
| <b>MAHU Thomas</b>         | COMMUNE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON |         |
| <b>GUAY Martine</b>        | COMMUNE DE MORIERES LES AVIGNON       |         |
| <b>BLUY Jean-Marc</b>      | COMMUNE D'AVIGNON                     |         |
| <b>TRUCHOT Viviane</b>     | COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE    |         |

*COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »*

*Titulaires*

|                          |                                                                                 |          |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>CATILLON Vincent</b>  | ASSOCIATION PROTECTION ENVIRONNEMENT<br>VEDENAI, SORGUAI, MORIENAI ET PONTETIEN | Présent  |
| <b>DANIEL Michel</b>     | ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET<br>CADRE DE VIE                            |          |
| <b>BONNEAU Jean-Paul</b> | FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT                                                     | Présent  |
| <b>SURTEL Monique</b>    | SAINT-SAT ENVIRONNEMENT                                                         | Présente |

*Suppléants*

|                         |                                                                                 |  |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>COINDET William</b>  | ASSOCIATION PROTECTION ENVIRONNEMENT<br>VEDENAI, SORGUAI, MORIENAI ET PONTETIEN |  |
| <b>CAPELIER Irène</b>   | ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET<br>CADRE DE VIE                            |  |
| <b>AUBRAND Alain</b>    | FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT                                                     |  |
| <b>HIRSTEL Clotilde</b> | SAINT-SAT ENVIRONNEMENT                                                         |  |

**COLLEGE « EXPLOITANTS »**
**Titulaire**

|                        |                                  |                |
|------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>RAYNAUD Thierry</b> | <b>SUEZ RV ENERGIE - NOVALIE</b> | <b>Présent</b> |
|------------------------|----------------------------------|----------------|

**Suppléant**

|                       |                                  |                |
|-----------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>LAPIE Matthieu</b> | <b>SUEZ RV ENERGIE - NOVALIE</b> | <b>Présent</b> |
|-----------------------|----------------------------------|----------------|

**COLLEGE « SALARIES »**
**Titulaire**

|                       |                                  |                |
|-----------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>GOUDIN Fabrice</b> | <b>SUEZ RV ENERGIE - NOVALIE</b> | <b>Présent</b> |
|-----------------------|----------------------------------|----------------|

**Suppléant**

|                     |                                  |  |
|---------------------|----------------------------------|--|
| <b>MARTOS Serge</b> | <b>SUEZ RV ENERGIE - NOVALIE</b> |  |
|---------------------|----------------------------------|--|

**PERSONNE QUALIFIEE**

|                         |                 |                 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>OTTAVI GUILLAUME</b> | <b>SDIS</b>     | <b>Présent</b>  |
| <b>MARY LAETITIA</b>    | <b>AIR PACA</b> | <b>Présente</b> |

**SECRETARIAT**

|                      |               |                |
|----------------------|---------------|----------------|
| <b>SACHER Michel</b> | <b>CYPRES</b> | <b>Présent</b> |
|----------------------|---------------|----------------|

**AUTRES PRESENTS NON DESIGNES**
**COLLEGE « ADMINISTRATIONS »**

|                          |                     |                 |
|--------------------------|---------------------|-----------------|
| <b>HACHE Sylvie</b>      | <b>DDPP</b>         | <b>Présente</b> |
| <b>GUILLEVIC Sabrina</b> | <b>D DREAL REAL</b> | <b>Présente</b> |

**COLLEGE « EXPLOITANTS »**

|                         |                                            |                 |
|-------------------------|--------------------------------------------|-----------------|
| <b>LLONGARIO Olivia</b> | <b>SUEZ RV ENERGIE - NOVALIE / BURGEAP</b> | <b>Présente</b> |
|-------------------------|--------------------------------------------|-----------------|

La réunion débute à 10h05

L'ouverture de la réunion est annoncée par Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, Monsieur Thierry DEMARET.

Il indique qu'il a décidé d'inviter dans cette commission de suivi de site, d'une part la Région, car elle est compétente sur les déchets et d'autre part le réseau de mesure de la qualité de l'air ATMO-SUD (ex-AIR-PACA). Ceci demandera des modifications dans l'arrêté préfectoral définissant les membres de la CSS.

Monsieur le sous-préfet demande s'il n'y a pas d'objection ?

Non.

**QUORUM**

Membres : 21

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

**NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES**

|                                                    |                                           |                |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|
| <b>COLLEGE ÉTAT (8 VOIX/MEMBRE) :</b>              | <b>5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRES</b> | <b>40 VOIX</b> |
| <b>COLLEGE COLLECTIVITES (5 VOIX/MEMBRE) :</b>     | <b>5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES</b> | <b>25 VOIX</b> |
| <b>COLLEGE RIVERAINS / ASSO (10 VOIX/MEMBRE) :</b> | <b>3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES</b> | <b>30 VOIX</b> |
| <b>COLLEGE EXPLOITANT (40 VOIX/MEMBRE) :</b>       | <b>1 PRESENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE</b>   | <b>40 VOIX</b> |
| <b>COLLEGE SALARIES (40 VOIX/MEMBRE) :</b>         | <b>1 PRESENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE</b>   | <b>40 VOIX</b> |
| <b>PERSONNE QUALIFIEE (8 VOIX/MEMBRE) :</b>        | <b>2 PRESENT - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES</b>  | <b>16 VOIX</b> |

**TOTAL : 17 PRESENTS - 0 REPRESENTES = 17 MEMBRES (SOIT 191 VOIX) SUR 21 MEMBRES (216 VOIX).**

**LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.**

## APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE LA CSS DU 4 JUILLET 2017

Un vote est demandé par M. le sous-préfet pour l'approbation du compte rendu de la CSS du 4 juillet 2017 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

### Résolution 1 :

Le compte-rendu de la commission de suivi de site du 4 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 191

## DESIGNATION DU BUREAU

Un rappel du rôle du bureau est fait par la DDPP.

### Résolution 2 : Sont nommés :

#### Le Président

|                        |   |                                                                                                            |
|------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Administrations        | : | DDPP                                                                                                       |
| Collectivités          | : | SIDOMRA                                                                                                    |
| Riverains/Associations | : | M. CATILLON (Association pour la Protection de l'environnement Vedenais, Sorguais, Moriérois et Pontétien) |
| Exploitant             | : | SUEZ RV ENERGIE                                                                                            |
| Salariés               | : | M. GOUDIN                                                                                                  |

## PROJET REGLEMENT INTERIEUR ET VOTE

La présentation du projet de règlement intérieur est faite par la DDPP.

Les membres de la commission sont informés de l'invitation du Conseil Régional par le président de la CSS à la réunion du jour (pour donner suite à la loi « NOTRE »). Il est proposé d'intégrer le Conseil Régional à la CSS, en qualité de personnalité qualifiée, ce qui nécessitera une modification de l'arrêté préfectoral et du règlement intérieur.

Un vote est demandé par M. le sous-préfet pour l'intégration du Conseil Régional ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

### Résolution 3 :

Le Conseil Régional sera intégré à la Commission de Suivi de Site.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 191

## PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017

Un diaporama est présenté par M. LAPIE (en **annexe**)

Question de M. Catillon : À propos des revenus financiers générés par la récupération de l'éco mobilier : faire connaître ces revenus permettrait de faire comprendre que l'apport volontaire permettrait de faire diminuer la taxe sur les ordures ménagères.

M. Raynaud : La déchetterie installée sur le site est gérée par le Grand Avignon.

## DISCUSSION SUR LES VOLUMES TRAITES

Sur le centre de tri, il y a une baisse par rapport à 2016, par suite de la perte d'un client.

M. le Sous-Préfet : Est-ce que le tri régresse ? Les chiffres pourraient être interprétés de deux façons : soit les volumes produits baissent, et c'est bien ; soit la collecte sélective diminue, et c'est regrettable.

M. Raynaud : Non, le tri ne régresse pas, mais il y a une marge de progression : dans le département, la collecte représente 44 kg/habitant/an. Dans le Nord, elle est à 60 kg/hab./an.

#### **SUR L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE**

Les déchets en provenance du Vaucluse sont en augmentation.

M. Barafort explique que le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets prévoit un découpage de la Région en quatre systèmes, avec pour objectif, que chaque système soit à terme, autonome en termes de traitement de déchets non dangereux, même si des échanges resteront possibles sur les bassins de vie limitrophes. Le département de Vaucluse est compris dans le système Rhodanien avec le pays d'Arles.

Le centre de stockage de Delta déchets fermera définitivement en 2019. Le système Rhodanien sera déficitaire en capacité de traitement de déchets non dangereux ultimes. C'est aux élus de prendre leurs responsabilités.

Question de M Catillon : Les 200 000 tonnes autorisées sur l'UVE de Vedène seraient donc dépassées ?

Réponse de M. Barafort : Il existe une demande d'augmentation des capacités de l'incinérateur. Celle-ci sera instruite car un accord financier a été trouvé par le SIDOMRA avec son délégataire. Il est possible de passer de 200 000 à 220 000 t/an.

Dans le cadre de cette instruction, la DREAL va proposer de restreindre le périmètre de chalandise pour les ordures ménagères, en limitant au département de Vaucluse en priorité, puis aux franges limitrophes du Gard et des Bouches-du-Rhône, et enfin à la Région PACA, en secours des installations de traitement des déchets non dangereux.

M. Barafort rajoute que l'incinérateur sera en capacité de traiter les déchets ménagers du Nord Vaucluse, actuellement enfouis à Orange,

Question de M Catillon : le plan régional est-il adopté ?

Réponse de M. Barafort : Non. La gestion des déchets est de la compétence des élus. L'objectif du plan est que les déchets de chaque système soient traités dans ce même système,

Remarque de M. Bonneau : Si on laisse la possibilité d'absorber les déchets d'autres départements, il y en aura toujours plus. Il faut que les départements déficitaires fassent les efforts nécessaires.

#### **Diapo 15**

La quantité de boues incinérées a fortement baissé en 2017, car la qualité des boues de STEP est meilleure, elles sont acceptées en filière de compostage (Novalie n'accepte que les boues non conformes pour le compostage).

Remarque de Mme Surtel : On voit sur le diagramme que le Gard et les Bouches-du-Rhône représentent 90% de ce qui est traité ici : ce sont des petits volumes, mais beaucoup de pollution.

M. Barafort : La capacité de traitement énergétique des boues diminue, car le législateur souhaite que les boues non dangereuses soient plutôt dirigées vers la valorisation matière que vers la filière énergie.

#### **Diapo 16**

Économies d'eau en 2017 : il y a eu des périodes de restriction dues à la sécheresse. L'eau a été réutilisée en interne.

#### **Diapos 17-18**

Les arrêts de ligne sont planifiés ; pendant ces périodes d'indisponibilité, les déchets sont détournés vers Entraigues. Disponibilité : 92% sur l'année.

Groupes turbo-alternateurs : le groupe 1 a très bien fonctionné ; le groupe 2 a nécessité un rééquilibrage du rotor de la turbine.

La production d'électricité est en augmentation.

M Catillon : L'électricité est vendue ?

M. Raynaud : Oui, ce sont des rentrées financières.

### Diapo 19 - performances énergétiques

L'évolution est positive : 45% il y a 3 ans et 75% aujourd'hui. Il y a deux raisons à cela : 1) la multiplication des compteurs permet de progresser et 2) la formule de calcul a changé, ce qui est un avantage.

À noter qu'en dépassant le seuil de 65%, la TGAP (taxe générale sur les activités polluante) diminue.

M le Sous-Préfet demande de faire des tableaux sur plusieurs années pour pouvoir faire des comparaisons.

### Diapos 20 à 23

Les REFIOM sont dirigés vers Bellegarde (Centre d'enfouissement technique de classe 1). Il n'y a pas de centre de ce type en PACA.

Question de Mme Surtel : il y a des mâchefers venant de l'Hérault, pourquoi ?

M. Raynaud : c'est historique. Seuls les mâchefers sont acceptés, pas les REFIOM.

M. Catillon : il n'y a pas la possibilité de les traiter à Lunel-Viel ?

M. Raynaud : non. Ici, les mâchefers traités sont réutilisés en substitution de matériaux naturels, en techniques routières.

M. Barafort : En cas de mâchefers non valorisables, ils peuvent aller sur le centre de stockage d'Entraigues. Pour les mâchefers d'autres origines (Lunel), ils retournent vers le producteur.

Les métaux ferreux repartent à Fos-sur-Mer (40 €/t). Les non-ferreux (essentiellement l'aluminium) sont négociés pour le recyclage (environ 400 €/t).

### Diapos 25-26

Il existe une nouveauté dans l'arrêté préfectoral : la limite à 84.6 kg/j en flux journalier pour le NO<sub>x</sub>. Dans l'arrêté préfectoral, chaque valeur est définie en kg/jour ; c'est la même pour chaque ligne.

Dépassements : l'autorisation est de 60 heures par an et par ligne.

L'indisponibilité des équipements de mesure est très faible.

Question de M Catillon : Pourquoi les dépassements concernent des polluants différents ?

Précision de M. RAYNAUD : Les dépassements concernent en général le HCl. Il a été constaté que les systèmes de secours de distribution des différents réactifs devaient être mieux réglés. Une progression est possible pour les années qui viennent.

### Diapo 27 - Dioxines

Les analyses se font sur des cartouches mensuellement et par des contrôles externes semestriellement (plus contrôles inopinés). Pas de dépassement en 2017.

### Diapos 28-29

L'exploitant indique qu'il a commencé à baisser les Nox. Toutes les mesures sont inférieures aux limites réglementaires.

### Diapo 30 - Rejets aqueux

Rejet de 1 700 m<sup>3</sup> au lieu de 15 000 m<sup>3</sup> (repompage).

Pas d'anomalie.

Quelques dépassements pour les matières en suspension, mais quantité faible.

### Diapo 31 - Mâchefers

Tous valorisés (V2) sauf un lot en août (V1). Les mâchefers valorisables ont été envoyés vers des chantiers pouvant les accepter.

La qualité des mâchefers dépend de la qualité du traitement thermique

Remarque de M Catillon : Dans les déchets bruts, il y a beaucoup de piles contenant du cadmium et du plomb.

M. Raynaud : c'est certainement vrai, mais la qualité des déchets initiaux s'améliore avec un meilleur tri des usagers.

### Diapo 32 - REFIOM

Pas de valeur limite.

## SUIVI DU MILIEU

Un diaporama est présenté par BURGEAP, Mme Olivia LLONGARIO (en annexe)

Carte des points de mesure : le point 5, au nord du site, est le point de référence.

Les mesures ont été effectuées entre juillet et septembre, ce qui correspond à environ 1 mois de retombées.

### Diapo 6 - Dioxines

Chaque résultat est mis en regard de valeurs de comparaison bibliographiques ; les prélèvements dans l'environnement du site sont réalisés avec une méthode analogue.

Couleur :

- ✓ Jaune : < 100 m de la source
- ✓ Bleue : 100 à 500 m - zone impactée
- ✓ Vert : > 500 m - zone éloignée. Les point 5 et 6 au nord, sont non impactés.

Toutes les mesures sont dans la gamme des valeurs de comparaison, sauf pour le point 3, où l'on suspecte une source extérieure (brûlage sauvage).

Remarque de M Catillon : Il y a un doute sur la pertinence du point 5, car il est proche du rond-point de l'autoroute.

Mme Llongario : les véhicules ne produisent pas de dioxine. Les points avaient été définis antérieurement.

### Diapos 7-8 - Métaux

Les valeurs de comparaison sont suisses (OPA) ou allemandes (TA Luft).

Pour le point 5 (zone éloignée), les concentrations mesurées, supérieures aux valeurs de référence, sont dues à l'influence du trafic routier.

### Diapos 10 à 14 - Air

Les mesures journalières reflètent les concentrations maximales sur la journée.

Les comparaisons sont faites par rapport à la réglementation française.

Il n'y a pas de dépassement.

Les valeurs au vent sont inférieures aux mesures sous le vent.

Remarques et question de Mme Surtel : On constate que cette année, il y a une dispersion plus importante, avec un changement de répartition des zones impactées. Il est important de mesurer le Chrome VI, car il induit un risque sanitaire pour les personnes résidant face à la plateforme des mâchefers. Est-ce normal d'avoir tous ces métaux dans l'air ?

M. Raynaud et Mme Llongario : Les méthodes d'analyse permettent de détecter le chrome VI, mais les concentrations restent inférieures aux seuils.

### Diapos 14 et suivantes

Il n'est pas constaté de dérive temporelle.

M. Raynaud reprend le diaporama de l'exploitant.

### Diapo 37 - Poussières

Suivi mensuel sur trois points.

Augmentation des poussières en été (dû à la sécheresse).

Pas de dépassement.

### Diapo 39 - Eaux souterraines

Pas de variation entre l'amont et l'aval. Pas d'anomalie. pH stable. La nappe phréatique a baissé en fin d'année (sécheresse).

Question de M Catillon : La conductivité est un indicateur de pollution. Il est constaté une augmentation entre 2015 et 2017 pour les points en amont : est-ce une pollution ?

M. Raynaud : il n'y a pas eu de pollution mentionnée dans le rapport, et pas d'alerte. L'exploitant fournira le rapport complet qui contient plus d'éléments.

#### PROJETS

Remplacement des chaudières avec chemisage des tubes en Inconel (Superalliage plus performant). Investissement 3 M€. Objectifs : éviter les fuites et augmenter la durée de vie.

#### Diapo 44 - Nox

Les seuils d'émission sont passés de 200 à 160 mg/Nm<sup>3</sup>, avec une obligation de ne pas dépasser 140 mg/Nm<sup>3</sup> en cas de pic de pollution.

#### Diapo 45 et suivantes - Réseau de chaleur

Il est en fonction. Investissements assurés par ENGIE (5 M€) et subvention de l'ADEME (40%).

Question de Mme Surtel : Y a-t-il un projet pour un 5<sup>ème</sup> four ?

NON

#### RAPPORT DREAL

Mme Guillevic présente un diaporama (en annexe).

##### VISITE DU 30 MARS

Fiche 1 : Travaux en cours - Non soldé.

Fiche 2 : Soldé

Fiche 3 : Déchets ménagers spéciaux - Soldé

Fiche 4 : traçabilité des déchets sortants - Soldé

##### VISITE DU 23 NOVEMBRE

Action régionale de prévention des incendies : vérifier les dispositions réglementaires et partager les bonnes pratiques. Aucun écart.

#### QUESTIONS DIVERSES

De M. Catillon : on avait évoqué une deuxième ligne de tri l'année dernière...

M. Raynaud : c'est en stand-by, le projet est prêt, en attente de validation et des modifications réglementaires.

Demande du SDIS : l'exploitant doit avoir un prestataire externe pour mesurer les débits des poteaux incendie.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12h05.

Le Président de la CSS



**Thierry DEMARET**

Secrétaire Général de la préfecture de  
Vaucluse